



PREAVIS MUNICIPAL No 03/2017 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR DIVERSES INTERVENTIONS EFFECTUEES SUR LES CONDUITES EC / EU

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Afin d'éviter des dommages à propriétés, la Municipalité de Morrens a dû intervenir dans l'urgence pour procéder à des réparations à divers endroits de la commune, sans consulter préalablement le Conseil Communal. Le présent préavis est une régularisation formelle des travaux exécutés entre janvier et avril de cette année.

Aspect technique et financier

Se basant sur les précédentes années, nous avons mis Fr. 8'000.- au budget pour les travaux courants de réparation et d'entretien des conduites EC / EU. Suite aux inondations survenues, les travaux suivants ont du être entrepris :

- Février 2017 : Passage d'une caméra dans les canalisations bouchées, repérage des canalisations EC/EU sur la parcelle 503 « Au Rosey »
Facture du 12.02.2017 de Liaudet-Pial SA 1'537.50 HT
 - Juin 2017 : Passage de la caméra et curage des canalisations obstruées par des racines de saule sur la parcelle 545 au Ch. du Crochet à « Praz Riond »
. Facture du 01.05.2017 de Liaudet Pial SA Fr. 5'278.00 HT
 - Juin 2017 : Réparation des canalisations sous la parcelle 545 au Ch. du Crochet à « Praz Riond »
Facture du 021.05.2017 de Risse SA Fr. 16'179.05 HT
- Total des montants engagés Fr. 22'994.55 HT**

Ces différentes interventions ne pouvaient être reportées car tous ces incidents représentaient des risques aux conséquences plus onéreuses.

Conclusion et adoption

La demande de préavis municipal est d'accorder un montant de Fr. 25'000.- TTC pour couvrir les frais des interventions précitées. Ces montants sont liés à l'entretien des EC / EU

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 03/2017 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

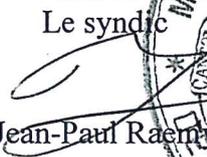
décide

d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 25'000.- pour les travaux d'entretiens complémentaires des conduites EC/EU, propriétés de la Commune de Morrens.

Le montant de CHF 23'000.- HT sera porté en totalité comme charge d'exploitation dans l'exercice 2017 dans le compte 460.314.40 « entretien collecteurs ».

Afin de ne pas générer d'augmentation des taxes liées aux collecteurs, ce montant sera prélevé sur le compte de réserve no. 2800.40.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 septembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic  La secrétaire 
Jean-Paul Raemy Valérie Zumbrunnen Villars

